Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_093-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Convocations envoyées le : 12 mai 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

28 présents : Mmes et MM MORETTE, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, DOUCET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, GENTILINI, BUSSON, GRESSIEUX, PETIT.

4 absents ayant donné pouvoir :

Bernard DOUADY	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Ludovic MARKARIAN
Vincent BEAUFOUR	à Magali OTT
Fabrice ORE	à Frédéric LECLERC

1 absent : Laurent THIEUX

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Catherine MILANETTO – Laure LELANDAIS

DELIBERATION 2026-93 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 POUR LE MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE N°24-08M (CPE)

Monsieur Vincent MORETTE, Maire, donne lecture du rapport suivant :

La Ville de Montlouis-sur-Loire a conclu, le 15 juillet 2025, un marché public global de performance portant sur les bâtiments de la Ville, également appelé Contrat de Performance Environnementale (CPE), avec la société DALKIA, pour un montant de 3 148 279,17 € HT soit 3 777 935,00 € TTC (marché n°24-08M).

Ce marché a été attribué à l'issue d'une procédure formalisée de dialogue compétitif, après approbation par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 juin 2025 (délibération n°2025-61) et avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres *ad hoc* réunie le 18 juin 2025.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver l'avenant n°1 à ce marché, dont l'objet porte sur les postes P1, P2 et P3 et couvre les modifications suivantes :

- **Contractualisation P1** : Définition des modalités de souscription d'un marché de gaz à prix ferme, effectif au 1er juillet 2025, pour les 15 sites, et ajout de sites initialement en Pfi en Mti ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_093-DE

- **Évolutions fiscales P1 – Ajout le composante P1 CPB :** Intégration ses nouvelles dispositions relatives aux Certificats de Production de Biogaz
- **P1 Taxes – Modalités de révisions du P1 CEE :** Précision des modalités de révisions du P1 CEE.
- **Extension de périmètre :** Intégration progressive de l'École Arcadine au marché selon le calendrier suivant : prestations P2 au 01/01/2026, prestations P3 au 01/07/2026.
- **Inventaire des équipements :** Actualisation de l'inventaire technique du parc d'équipements.
- **Programme de Travaux :** Révision du calendrier d'exécution du plan de comptage et de la rénovation de la chaufferie de l'école Ferry.
- **Performance Energétique :** Modification de la cible (NB) pour le site de l'Ecole Ferry en lien avec le décalage des travaux de rénovation de la chaufferie.
- **Ajustement des facteurs variables (consommation d'eau de forage) :** Correction de calcul de la valeur de pluviométrie de référence (PLUVréf).

L'impact financier de l'avenant n°1 est le suivant :

	Base marché	**Avenant n°1**	**Evolution**
P2	524 979 €	536 733 €	+ 11 754 €
P2 - option	*134 100 €*	*136 863 €*	*+ 2 763 €*
P3	296 895 €	305 703 €	+ 8 808 €
P3 - option	*74 837 €*	*77 343 €*	*+ 2 505 €*
TRAVAUX	1 903 684 €	1 906 025 €	+ 2 341 €
TOTAL	**2 934 495 €**	**2 962 667 €**	**+ 28 172 €**

Le projet d'avenant n°1 a été examiné par la Commission d'Appel d'Offres *ad hoc* lors de sa réunion du 6 mai 2026, laquelle a émis un avis favorable à l'unanimité (5 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et R.2162-24,
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2171-3, L.2194-1 et suivants,
VU la délibération n°2024-87 du 30 septembre 2024 portant création d'une Commission d'Appel d'Offres *ad hoc* pour le Contrat de Performance Environnementale,
VU la délibération n°2026-63 du 30 mars 2026 portant modification de la composition de ladite commission,
VU la délibération n°2025-61 du 23 juin 2025 approuvant l'attribution du marché n°24-08M (CPE) à la société DALKIA pour un coût total de 3 777 935,00 € TTC,
VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres *ad hoc* réunie le 6 mai 2026, ayant examiné et approuvé le projet d'avenant n°1,

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le marché n°24-08M aux évolutions réglementaires, techniques et de périmètre intervenues depuis sa notification,

CONSIDÉRANT que l'avenant n°1 respecte les dispositions du Code de la commande publique relatives à la modification des marchés en cours d'exécution,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres *ad hoc* émis lors de sa séance du 6 mai 2026,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 au marché public global de performance n°24-08M (CPE) conclu avec la société DALKIA, entraînant une augmentation du montant du marché de 28 172,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_093-DE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 joint en annexe de la présente délibération ainsi que tous les actes complémentaires nécessaires à sa bonne exécution.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 18 mai 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Catherine MILANETTO

Laure LELANDAIS

TRANSMIS au représentant de l'État le : 22 MAI 2026
RECU par le représentant de l'État le : 22 MAI 2026
PUBLIE le : 22 MAI 2026
ACTE EXECUTOIRE